

# **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **EN DATE DU 07 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le sept octobre à 20 heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de *M. Philippe OBADIA*, *Maire Les Barils*, dûment convoqués.

**Présents** : MM. Patrick PAUCHET, Patrick JOUBERT, Alain BRUNET, Michèle POTIER, Alain RATTIER, Bruno TRIBOY, Mauricette VERHULST-VUILLEMIN.

**Absents excusés** : Hubert PRIVE

**Absent** : Gilles MARTIN

**Secrétaire de séance** : Mauricette Verhulst-Vuillemin

M. le Maire ouvre son 24ème conseil.

**Ordre du jour** :

- Approbation du dernier compte rendu

**Délibération**:

- Décisions modificatives

- Point sur l'élagage

- Compte rendu de la réunion de synthèse pour l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de développement Durable)

- Projet d'achat de l'Auberge des Barils :

- Communication sur les nouvelles modalités d'intervention du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)

- Etude de faisabilité économique et financière

- Règlement du cimetière

- Questions diverses

### **- Approbation du dernier compte rendu**

Il est approuvé le compte rendu de la réunion du 10 Juin 2016 à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire demande de rattacher à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Délibération pour indemniser l'agent communal de ses frais de déplacement avec son véhicule

- Délibération pour fixer le montant de la vente du copieur-fax

- Demande d'une aide financière

Le Conseil Municipal est unanime.

### **- Véhicule communal**

M. le Maire fait part que le véhicule communal ne fonctionne plus probablement à cause d'une négligence de l'agent communal intérimaire.

Le moteur étant à changer, le garagiste propose un échange standard d'occasion au prix de 900.00 € HT.

Aucune décision n'est prise ce soir faute de précisions.

### **- Délibération pour indemniser l'agent communal de ses frais de déplacement avec son véhicule**

Il fait part que Christopher WESTERLYNCK a été embauché au 01.10.2016 sous contrat CAE- Cui à raison de 24 heures par semaine.

Comme il utilise actuellement son véhicule personnel pour se déplacer pour les besoins de la commune, M. le Maire propose qu'il soit indemnisé.

Vu le décret n°2006-781 du 03.07.2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **DECIDE** d'indemniser Christopher WESTERLYNCK, agent communal pour ses déplacements dans le cadre de son travail.
- **D'APPLIQUER** l'indemnisation suivant le barème en vigueur.

**- Délibération pour fixer le montant de la vente du copieur-fax**

M. le Maire signale que le fax n'étant plus utilisé, la ligne a été supprimée, permettant ainsi de faire une économie sur l'abonnement téléphonique. Il propose de le vendre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **ACCEPTE** sa vente au prix de 20 €.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

**DECISIONS MODIFICATIVES**

**N°3-2016**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements en section de fonctionnement sur les comptes 73925 « Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales » et 022 « Dépenses imprévues »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le virement de crédits ainsi qu'il suit :

|              |              |
|--------------|--------------|
| Compte 73925 | + 1 725.00 € |
| Compte 022   | - 1 725.00 € |

**N°4-2016**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements en section de fonctionnement sur les comptes 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » et 022 « Dépenses imprévues »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le virement de crédits ainsi qu'il suit :

|              |              |
|--------------|--------------|
| Compte 66111 | + 1 621.00 € |
| Compte 022   | - 1 621.00 € |

**- Demande d'une aide financière**

Il est présenté une demande d'un habitant des Barils pour lui apporter une aide financière qui lui permettrait de régler une facture d'énergie.

Des membres du conseil réagissent en exprimant leur inquiétude sur ce type de sollicitation. M. le Maire précise qu'auparavant le CCAS avait la compétence d'accorder ou non des aides ponctuelles. Celui-ci n'existant plus, c'est désormais aux membres du conseil de statuer.

Il ajoute qu'un budget est prévu pour cela, et que le rôle d'une municipalité est également de soutenir ceux qui sont dans un besoin urgent. Depuis mars 2014, 4 demandes d'aide ont été exprimées, ce qui est relativement peu, compte tenu de la situation économique.

Par ailleurs, M. le Maire précise que certaines communes, beaucoup moins riches que la nôtre, font de gros efforts pour honorer ce type de demande.

Il ajoute que la commune des Barils participe également financièrement à la téléassistance pour les personnes âgées ou handicapées qui en font la demande à hauteur de 8.00 € par mois.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- DÉCIDE** d'octroyer à cette famille une aide d'un montant de **300 €**.

**- Point sur l'élagage**

M. le Maire signale le mécontentement d'un administré pour la taille sauvage de branches d'arbres sur le chemin de Bel Air et le non ramassage des branches. Celles-ci seront donc enlevées par l'agent communal. M. le Maire informe le conseil qu'il a prévenu la gendarmerie qui lui a demandé de procéder à une enquête de voisinage.

Un courrier rappelant la réglementation en matière d'élagage sera envoyé prochainement aux personnes qui ne la respectent pas.

### **- PLU**

M. le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue en mairie des Barils ce jour sur l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). C'est un document exprimant les objectifs et projets de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 ans.

Il fixe les objectifs d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, , de développement économique, touristique et culturel, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. Même si Les Barils doit conserver les caractéristiques d'une commune rurale, il est possible d'envisager dans les années à venir la construction de 8 maisons, principalement dans le bourg. Le PLU permettra également le contrôle par la Mairie des matériaux utilisés pour la construction et la rénovation d'habitations.

Réunion publique à 9 décembre 2016 à 18 h

### **- Projet d'achat de l'Auberge des Barils**

M. le Maire informe le conseil qu'il a rencontré un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui lui a présenté le FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) est un dispositif principalement destiné à financer les opérations de création.

La CCI fera une étude pour définir le potentiel économique de l'établissement tout en sachant que ce dernier doit être loué ou mis en gérance pendant 10 ans.

Le FISAC finance les modernisations notamment en matière d'accessibilité.

Le souhait de la mairie est que le futur restaurant comporte un dépôt de pain, un dépôt de tabac et une formule de restauration du type bistronomique (produits frais, du terroir et fait maison).

Bruno Triboy exprime sa désapprobation car il pense que ce type d'activité ne fonctionnera pas aux Barils et que la mairie supportera un coût financier supplémentaire.

M. le Maire ne partage pas ce point de vue car il y a toujours eu ce type de commerce aux Barils dont l'activité a souvent été florissante. Il estime que, conserver un restaurant tout en ayant un droit de regard sur ses activités, permettra de préserver le dynamisme du bourg. Il ajoute qu'au vu des taux actuels, c'est le moment opportun d'acheter tout en renégociant le prêt en cours pour la maison des Barils venant à terme en 2021.

M. le Maire présente la proposition de la CCI pour confier à un cabinet l'étude de faisabilité économique et financière pour ce projet et d'étudier les possibilités de subvention.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité**

- **DÉCIDE** de faire réaliser une étude de faisabilité économique et financière pour ce projet d'un montant de **3 050.00 € HT**.

### **- Règlement du cimetière**

Il a été remis à chaque membre du conseil pour relecture et modification éventuelle le projet de règlement qui sera approuvé lors du prochain conseil.

### **- Questions diverses**

1/ M. le Maire fait part qu'une convention va être signée entre le SAEP et la Commune des Barils dans le cadre de la préservation de l'environnement ayant pour objet la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires.

A cet effet, un diagnostic herbeux a été réalisé au début de l'été.

2/ Une réunion publique aura lieu le 04 novembre prochain à 18 heures à la Maison des Barils pour présenter la mise en place d'une mutuelle communale avec des tarifs préférentiels.

3/ Le réverbère endommagé à l'automne 2015 a été enfin remplacé par la SO.GE.TRA. Pour compenser ce retard, il a été proposé à l'entreprise de poser gratuitement un branchement sur un mât existant pour illuminer la place Marie-Annick VILAIN.

4/ M. le Maire a rencontré M. Pittet de Groupama pour nous proposer un audit sur nos assurances. Le dossier a été confié à Patrick Joubert.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h45.

PROCHAIN CONSEIL PREVU LE 18 novembre 2016